

CONCOURS DE PSYCHOMOTRICIEN

La Profession : Le Psychomotricien traite, sur prescription médicale, les troubles psychomoteurs tels que retard du développement psychomoteur, déficience motrice, incoordination, instabilité, inhibition ou troubles sensoriels. Il met en oeuvre des thérapeutiques faisant intervenir le corps dans l'action : expression gestuelle, relaxation neuro-musculaire, technique de rythme, etc.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires), soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

Le concours est organisé en 2 ou 3 épreuves : Biologie (2 heures) et Français (2 heures). Certaines écoles peuvent rajouter des tests psychotechniques ou un entretien d'admission.

L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de *l'ensemble des concours*. Nos *Conseillers Pédagogiques* peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses *potentialités personnelles*.

La Pré-rentrée : A partir du mois de juillet, 5 à 6 journées de pré-rentrée sont mises en place pour permettre aux élèves de s'adapter progressivement et méthodiquement à la charge de travail importante indispensable à la réussite de l'année.

Ces travaux sont à aborder avec application, comme faisant partie intégrante du cursus scolaire.

Les Enseignements : Ils commencent la dernière semaine d'août et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les concours dont la plupart se déroulent entre avril et mai.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours les horaires sont réduits en Avril et Mai. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables. *Les sections comprennent 25 à 30 étudiants.*

Les Horaires : Chaque semaine, les cours et contrôles comportent *20h00*, réparties comme suit :

Biologie : 12h00 et Résumé, Vocabulaire, Questions, Discussion : *4h00*

Des heures de *cours supplémentaires, en petits groupes limités à 8 élèves*, peuvent être organisées pour les élèves rencontrant des difficultés particulières dans l'une des matières.

Contrôle continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de *4 heures*, effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison et corrigés à l'Ecole. Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.